

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/144

*** Devis de la société GAZ et EAUX pour la vérification et l'entretien des poteaux d'incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société GAZ et EAUX nous a transmis un devis relatif à la vérification et l'entretien des bouches et poteaux incendie sur notre commune.

Ce devis comprend les prestations suivantes :

- Une vérification systématique du fonctionnement des bouches et poteaux d'incendie avec 2 mesures de débit à 0 et 1 bar de pression
- Le graissage des organes de manœuvre
- Le débouchage éventuel des purges
- Le remplacement éventuel des joints
- La vérification de l'ouverture de la vanne de branchement
- Le remplacement éventuel des clapets de pied, des bouchons de fermeture des prises d'eau

Le montant total du devis s'élève à 2 640.00 € HT soit 3 168.00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec la société GAZ et EAUX pour un montant de 2 640.00 € HT soit 3 168.00 € TTC

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/145

*** Demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1 ;

VU le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9 et L251-1 à L2551 ;

VU l'avis du référent sûreté du bureau prévention partenariat du Groupement de la Gendarmerie de la Haute-Saône ;

RAPPELLE que depuis plusieurs années la commune de Jussey, à l'instar d'une tendance nationale, doit faire face à un certain nombre d'actes d'incivilité et de vandalisme commis à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier.

CONSIDERANT l'importance de la prévention dans le cadre de sa mission de sécurité due aux Jusséens, Monsieur le Maire a mis en place une politique active ;

CONSIDERANT que cette politique de prévention est utilement complétée par la présence de la police rurale sur le terrain ; une police orientée vers l'ilotage et le maintien du lien avec la population (sécurisation des sorties des écoles, lutte contre le bruit...). Les missions de sécurité publique liées à la police judiciaire relèvent de la Gendarmerie de Jussey ;

CONSIDERANT qu'afin de disposer d'une approche plurielle et concertée seule à même de répondre aux actes d'incivilité, de vandalisme et de petite délinquance, il convient non seulement de poursuivre et améliorer la mise en cohérence des politiques décrites, mais aussi d'adapter le champ de nos réponses ; qu'à ce titre l'introduction d'un dispositif de vidéo-protection peut être un outil complémentaire pertinent.

INDIQUE qu'il convient d'insister sur le rôle dissuasif d'un système de vidéo-protection, et de réaffirmer son aspect complémentaire : qu'il n'est pas la réponse, mais un moyen de

prévention, et dans certains cas, d'identification des auteurs d'actes répréhensibles comme cela a été le cas sur l'agglomération et dans d'autres communes ;

INFORME que les travaux nécessaires à la mise en place du système de vidéo-protection seront réalisés par l'entreprise attributaire du contrat.

Il y a nécessité d'assurer l'ordre public, le bon accueil des usagers et la conservation du domaine public communal sur la commune de Jussey et Jussey-Gare.

Plusieurs zones ont été identifiées, en articulation avec les autres dispositifs et intervenants de façon à agir dans le sens d'une politique de prévention en « cohérence » avec le bureau de prévention partenariat du Groupement de Gendarmerie Départemental de la Haute-Saône à savoir :

A) Pénétrantes, risque de fuites :

- Accès direction Vesoul
- Accès direction Montigny-les-Cherlieu
- Intersection Jussey-Gare
- Intersection Centre-Ville (Rue Victor Hugo et Rue Gambetta)
- Rond-point des trois provinces
- Rond-point gymnase
- Accès lotissement Grands Sillons + accès saône
- Accès zone d'activités-Route de Cendrecourt

B) Protection de l'espace public

Création d'un périmètre centre-ville :

- Avenue de Verdun -Rue de l'hôtel de Ville-Rue Gambetta-Rue de la Pêcherie-Avenue Victor Hugo
- Place de la République
- 5 Points de vidéo-protection dans ce périmètre

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- **DE L'AUTORISER** à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-protection sur les secteurs rapportés auprès de Madame la Préfète de la Haute-Saône et à signer tous actes utiles à cet effet et de signer tout document afférent

Voté à l'unanimité 16 POUR et 3 ABSTENTIONS (Charlette PERRIN, Maria-Laura FIDON, Olivier SIMONIN).

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/146

*** Modification de la durée hebdomadaire de service supérieure à 10 % d'un poste permanent**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
- Vu la demande de saisine du Comité Technique en date du 30 octobre 2017 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste adjoint technique territorial en charge de l'entretien des locaux de l'école **primaire suite à la réflexion sur les besoins en personnel de la collectivité et la réorganisation des services après le départ en retraite d'un agent territorial.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DÉCIDE, à compter du 1^{er} janvier 2018, de :
 - **SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à hauteur de 15 heures 50 minutes hebdomadaires (soit 15.84./35^{ème} d'un temps plein),
 - **CRÉER** un poste de d'adjoint technique territorial à temps non complet à hauteur de 11 heures 30 minutes hebdomadaires (soit 11.50./35^{ème} d'un temps plein),

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/147

*** Modification de la durée hebdomadaire de service égale à 10 % d'un poste permanent et ne remettant pas en cause l'affiliation CNRACL**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le nombre d'heures de travail afférent au poste à temps non complet d'adjoint technique territorial **afin de prendre en compte la diminution du temps de travail de l'agent puisqu'il n'assure plus les cours d'informatique aux élèves de l'école primaire** et que cette modification n'excède pas 10 % du temps de travail initial et ne remet pas en cause l'affiliation CNRACL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** à compter du 1^{er} janvier 2018, de porter la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 22 heures 21 minutes hebdomadaires (soit 22.35./35^{ème} d'un temps plein) à 20 heures 07 minutes hebdomadaires (soit 20.12/35^{ème} d'un temps plein),
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/148

*** Versement d'une gratification à 1 élève de 3^{ème}, stagiaire au sein de la collectivité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous accueillons 1 élève en stage support en 3^{ème} pour l'année scolaire 2017/2018 au sein des services techniques de la collectivité, renouvellement de la convention signée en septembre 2017 à la délibération 2017/123.

Dans l'article 3 de la convention, il est stipulé : Du fait de ce statut scolaire, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Toutefois, conformément aux articles L.242-4-1, D242-2-1 du code de la sécurité sociale et D.741-65-1 du code rural et de la pêche maritime, une gratification peut lui être versée.

Celle-ci est exonérée de charges sociales si, conformément à l'article D.242-2-1 du code de la sécurité sociale, son montant ne dépasse le seuil équivalent au produit de 15.00% du plafond horaire de la sécurité sociale et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré.

Le montant de cette gratification correspond à 15% de la valeur horaire du plafond de la sécurité sociale fixée pour 2017 à 24 euros soit $15\% \times 24 \text{ €} = 3,60 \text{ €}$ par heure.

Monsieur le Maire propose de verser une gratification à ce stagiaire pour les semaines de stage au sein de la collectivité à compter de son 15^{ème} anniversaire. En cas de modification de la valeur horaire du plafond de la sécurité sociale pour 2018, la gratification peut être réévaluée.

Calcul gratification :

$35 \text{ H} \times 27 \text{ semaines} \times 24 \text{ €} \times 15 \% = 3\,402 \text{ €}$ pour l'année

$\frac{3402}{8} = 425,25 \text{ € de l'heure}$

Montant mensualisé de Novembre 2017 à Juin 2018

$3402/8 = 425,25 \text{ € / mois}$

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une gratification égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale à ce stagiaire à compter de son 15 ème anniversaire jusqu'à la fin du stage.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/149

*** Subvention à l'association « Rhin et Danube » (médaillés militaires)**

Une demande de subvention de l'Association des médaillés militaires et victimes de guerre « Rhin et Danube » pour participer aux différents rassemblements et manifestations a été formulée, Monsieur le Maire rappelle que la dernière subvention a été versée le 23 Juillet 2014 (DCM 2014/111) pour un montant de 1500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à cette ASSOCIATION une subvention d'un montant de 3000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 3000 € à l'Association « Rhin et Danube »
- **DE VERSER** cette subvention sur les crédits du compte 6574

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/150

***Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à raison de 35 heures hebdomadaires**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu la saisine du Comité Technique envoyé le 02 novembre 2017,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette suppression de poste.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/151

***Contrat groupe complémentaire santé**

Dans un souci de proposer aux agents de la collectivité couvrant les diverses dépenses de santé, Monsieur le Maire a demandé à ALLIANZ d'établir 3 devis avec des niveaux de garantie différents.

Une réunion d'information a été réalisé le 20 septembre 2017 auprès des agents afin de retenir le niveau de garantie correspondant à leurs besoins.

Cette adhésion prendra effet au 01 janvier 2018 et donne lieu à signature d'un contrat socle santé avec Allianz.

Les cotisations seront prélevées sur les salaires des employés communaux ayant opté pour cette complémentaire santé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat socle santé collective à adhésion facultative avec ALLIANZ de STRASBOURG à compter du 01 janvier 2018.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/152

***Lancement d'une procédure d'appel d'offre pour recruter un architecte spécialisé pour réaliser une étude sanitaire des travaux à effectuer dans l'église de Jussey**

Les services de la DRAC sont intervenus le 7 octobre 2016 pour une visite de l'église de Jussey, ceux-ci nous ont indiqué qu'il y aura lieu de réaliser une étude sanitaire qui établira une chronologie des travaux à réaliser dans l'église ainsi qu'une estimation du coût des travaux.

Cette étude est indispensable pour définir le coût financier le plus précis possible.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offre pour recruter un architecte pour réaliser une étude sanitaire des travaux à effectuer dans l'église de Jussey
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette étude
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/153

***Convention de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles**

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, et en application de la convention du 29 décembre 2015 entre l'état et la caisse des dépôts et consignations relative à l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative », une impulsion forte est donnée aux projets d'équipement numérique des établissements grâce à un soutien exceptionnel aux collectivités territoriales, à hauteur de 1 euro pour chaque euro investi. Le programme prévoit en outre de doter en ressources numériques pédagogiques les élèves et enseignants équipés.

La présente convention vise à organiser la collaboration entre la commune de Jussey et le Collège de Jussey pour la mise en place du plan numérique dans le(s) école(s) publique(s) du territoire, sélectionnées dans le cadre des appels à projets nationaux listée(s) en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Collège Louis Pasteur de Jussey définissant les différentes modalités de celle-ci

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 07 NOVEMBRE 2017

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-sept

et le 07 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, M. Alexandre PIGHETTI, M. Gérard PIMONT, Mme Yvette MADRON, Mme Virginie PAYEUR, Mme Marjorie SALIN, Mme Maria-Laura FIDON, Mme Francine DE PAOLA MARTINEZ, M. QUIVOGNE Jean-Luc, Mme BAVARD Audrey, Mme PERRIN Charlette, M. Olivier SIMONIN.

Date de la convocation

31 OCTOBRE 2017

Date d'affichage

08 NOVEMBRE 2017

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Luc QUIVOGNE, Alexandre ODRION donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Yvette MADRON, Dominique DIDIER donne pouvoir à Marjorie SALIN, Christophe MASSARDI donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, BUISSON Frédéric donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Audrey BAVARD

DCM N°2017/154

***Convention pour autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eau ou d'assainissement**

Dans le cadre des travaux de construction du nouveau centre de secours départemental et du nouveau centre technique il incombe à la municipalité de mettre à disposition du Département un terrain ainsi que la connexion aux différents réseaux eau, électricité, téléphone...

La municipalité à confier l'étude pour l'amenée du réseau d'eau à INGENIERIE 70.

Cette étude fait ressortir le fait qu'il y a déjà des réseaux notamment téléphoniques sous les talus de part et d'autre sur la route départemental numéro 3.

Il y a donc nécessité d'enfouir cette canalisation en propriété privé le long de la RD n°3.

Monsieur le Maire ayant pris contact avec les propriétaires des parcelles ceux-ci ont donner leur accord.

Pour cela une convention d'occupation du domaine privé doit être signée entre la municipalité et chaque propriétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine privé entre la municipalité et chaque propriétaire

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**